

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 14 Juin 2023

Délibération n° 2023-22

.****



Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan - Bernard Saleix - Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric - Jean-Claude Auribault - Max Bordary

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Cédric Veyrenc - Directeur Général par intérim
Cyril Laurent - Christel Lorca

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

OPERATION « DEMOLITION CN220 » à Alès Démolition de l'Immeuble 39 rue du Faubourg du Soleil DELIBERATION DE PROGRAMME

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2023-22 annexé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de démolition de l'immeuble 39 Rue du Faubourg du Soleil à Alès, parcelle CN220.

-Autorise le Directeur Général :

- à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
- à solliciter les emprunts, subventions et garantie auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC ...).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTERIMS

Cédric VEYRENC





Séance du 14 Juin 2023

Rapport n° 2023-22

Renouvellement Urbain

Opération « Démolition CN220 » à Alès
Démolition de l'immeuble 39 rue du Faubourg du Soleil
DELIBERATION DE PROGRAMME

Pièce(s) annexe(s) : - plans de situation, extrait cadastral, arrêté de péril imminent

Le projet de renouvellement urbain présenté en comité d'engagement le 16 décembre 2019 prévoyait une opération de recyclage pour la parcelle CN220 sise 39 Rue du Faubourg du soleil à Alès.

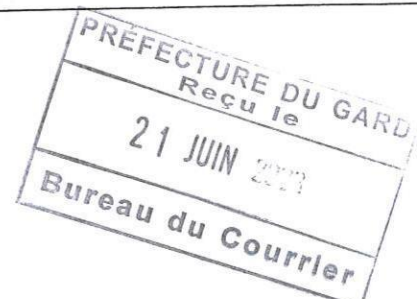
La démolition des immeubles adjacents a révélé des problèmes structurels majeurs sur cet immeuble, compromettant sa destination. Le CE mandat du 08 mars 2023 a entériné le principe de démolition – reconstruction en neuf sur cette parcelle.

Un arrêté de péril imminent n°2023/ 00146 en date du 2 mars 2023 a été pris par le Maire d'Alès.

Aussi, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager la démolition totale de l'immeuble.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'opération de démolition de l'immeuble 39 Rue du faubourg du Soleil à Alès, parcelle CN220.
- D'autoriser le Directeur Général :
 - à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
 - à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC...).



Plan de situation

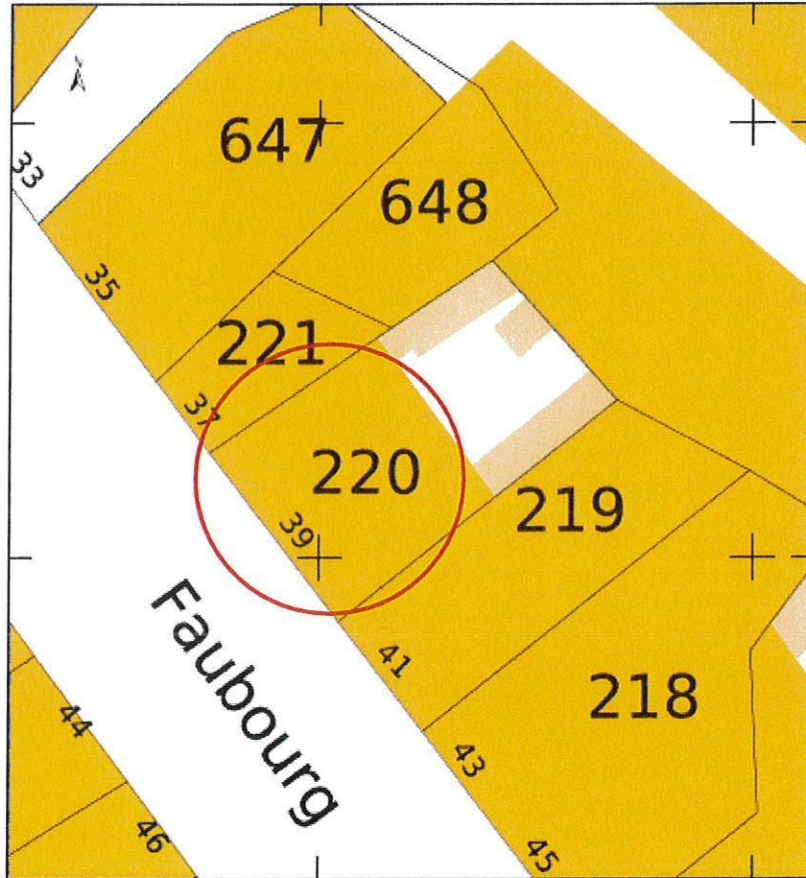


Photo



PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
21 JUIN 2023
Bureau du Courrier

Extrait cadastral



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
21 JUIN 2023
Bureau du Courrier